

Fonctionnement de la Billetterie Bordonor

PROCEDE

1. La STRUCTURE intéressée par le dispositif de Billetterie à tarif préférentiel **contacte** le collectif BORDONOR
>> Une rencontre entre le Collectif BORDONOR et la STRUCTURE est souhaitable.
2. Depuis septembre 2017, une **adhésion annuelle** (valable sur l'ensemble de la saison culturelle) d'un montant de 20,00 euros est demandée aux structures souhaitant bénéficier de la billetterie Bordonor
3. Les deux parties signent une convention de partenariat valable sur **l'ensemble de la saison culturelle** (*englobant ainsi toutes les propositions de sorties/spectacles des partenaires culturels*)
4. La STRUCTURE soumet sa demande au Collectif :
 - spectacle choisi
 - nombre de places
5. Le collectif BORDONOR vérifie la **disponibilité des places** auprès du Lieu Culturel
6. Le collectif BORDONOR **confirme la réservation** auprès de la STRUCTURE
7. Les adhérents de la STRUCTURE viennent au collectif BORDONOR récupérer les **contremarques**
OU la STRUCTURE inscrit et réserve pour un groupe de personnes auprès du collectif Bordonor
8. Les adhérents de la STRUCTURE **échange les contremarques** à la billetterie du lieu de spectacle
OU : la STRUCTURE **s'annonce auprès du Lieu Culturel pour confirmer sa présence.**

PAIEMENT DES ENTREES AU SPECTACLE

La STRUCTURE ou les adhérents de la STRUCTURE peuvent payer :

- en amont du spectacle (lors de sa venue à BORDONOR pour récupérer les contremarques)
- en aval du spectacle. Le Collectif BORDONOR soumet alors une **facture à la STRUCTURE**

